

**AVIS DE MISE A L’ENQUETE** **PUBLIQUE**

**DU SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE MACAU**

En application des dispositions de l’arrêté de Madame le Maire de MACAU, en date du 13 août 2025, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de MACAU, sera soumis à l’enquête publique durant 33 jours, du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025 inclus.

Mesdames Virginie BELLIARD-SENS et Françoise BAZALGETTE-MOIROT assumeront les fonctions de commissaire-enquêteur et commissaire-enquêteur suppléante.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie de MACAU aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d’enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire-enquêteur – Mairie de MACAU, laquelle les annexera au registre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de MACAU, www.ville-macau.fr. Les observations pourront être envoyées à l’adresse dédiée « urbanisme@ville-macau.fr », en précisant l’objet de l’enquête : **Schéma Directeur des Eaux Pluviales**.

Une permanence sera assurée par la commissaire-enquêteur à la mairie de MACAU, les :

Lundi 13 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Mercredi 29 octobre 2025 de 15 h à 18 h,

Jeudi 06 novembre 2025 de 9 h à 12 h,

Vendredi 14 novembre 2025 de 15 h à 18 h.

afin de répondre aux demandes d’information présentées par le public.

A l’issue de l’enquête, le rapport et l’avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans le délai d’un mois suivant la date de clôture de l’enquête.

Le Schéma Directeur d’Assainissement des Eaux Pluviales de la commune, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l’enquête publique, sera soumis à l’approbation du conseil municipal de MACAU.